

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 28

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.  
Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND  
M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-109 :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2022

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour et 9 voix contre, décide :

- Article unique : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2022

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE  
12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.audierne@audierne.fr](mailto:accueil.audierne@audierne.fr)  
TEL : 02 98 70 08 47 - FAX : 02 98 70 25 62

Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE  
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.esquibien@audierne.fr](mailto:accueil.esquibien@audierne.fr)  
TEL : 02 98 70 02.76 - FAX : 02 98 75 01 42